

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 8 AVRIL 2021

Membres : 23

Présents : 17

Votants : 20

Date convocation : 17 mars 2021

Date affichage : 17 mars 2021

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Tilly la Campagne jeudi 8 avril 2021 à 19h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CARDON Vincent, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DORE Myriam, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, HUBERT Romain.

Absents ayant donné pouvoir : CHESNEL Michelle (pouvoir à Patrice Mathon), BIRGUL Hacer (pouvoir à Florence Bouchard), CARLAT Céline (pouvoir à Yolande Tani)

Absents : JACQUES Sylvie, CECIRE Sandrine, BOURSIN Thomas

Pas d'observations sur le précédent compte rendu.

Monsieur Maunoury a été nommé secrétaire de séance.

Madame la maire propose d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour : signature de la convention avec Caen la Mer pour le reversement de la taxe d'aménagement.

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

Madame le maire propose aux adjoints de suivre une formation en distancielle sur la gestion des adresses par les communes.

Des mesures ont été proposées par le département pour la mise en sécurité du rond-point de Tilly.

Le recrutement d'un agent en soutient à la cantine est en cours.

Un courrier a été envoyé aux habitants de plus de 75 ans pour éventuellement une vaccination. Il faut 40 personnes pour créer la mise en place d'un centre provisoire de vaccination.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	713 007.33 €
Recettes	1 038 789.14 €
Résultats de l'exercice	+ 308 169.81 €
Résultat reporté	+ 1 167 063.38€
Résultat de clôture	+ 1 475 233.19 €

Section d'investissement

Dépenses	315 352.47 €
Recettes	267 919.33 €
Résultats de l'exercice	- 47 433.14€
Résultat reporté	- 146 617.95€
Résultat de clôture	- 194 051.09€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour et pas de voix contre, approuve le compte administratif de la commune de Castine-en-Plaine, tel que défini ci-dessus.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur Robert présente le compte de gestion 2020 établi par le receveur municipal. Après avoir vérifié la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Le conseil municipal approuve, par 20 voix pour, aucune voix contre, le compte de gestion 2020.

### AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, de la commune de Castine-en-Plaine, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 1 475 233.19 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice	308 169.81 €
B Résultats antérieurs reportés (002)	1 167 063.38 €

C Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	1 475 233.19 €
D Solde d'exécution d'investissement	- 194 051.09€
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	- 25 840 €
Besoin de financement	219 891.09 €

#### AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	219 891.09 €
2) Report en fonctionnement R 002 (2)	1 255 342.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et pas de voix contre, approuve l'affectation de résultat telle que définie ci-dessus.

#### VOTE DES TAUX

Le conseil municipal,  
Considérant le budget primitif de l'année 2021,  
Décide par 20 voix pour et pas de voix contre,  
De voter les taux d'imposition de la façon suivante :

Foncier bâti communal	20.15 %
Foncier bâti départemental	22.10 %
Soit un total du taux foncier bâti	42.25 %
Foncier non bâti	24.32 %

#### SUBVENTION CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
Décide de verser au CCAS de la commune de Castine-en-Plaine une subvention de 10 000 € pour l'année 2021.

#### VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur Robert présente le projet de budget 2021.

Budget de fonctionnement : charges à caractère général, charges de personnel, charges financières et charges de gestion courante (indemnité des élus par exemples)

Budget d'investissement : projets de la commune : construction de la salle des fêtes, de la médiathèque

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter le budget 2021 comme suit :

Recettes de fonctionnement : 2 825 317.10€

Dépenses de fonctionnement : 2 234 263.10€

Soit en excédent de fonctionnement de 591 054 €

Equilibre des recettes et des dépenses d'investissement à 3 025 813.42€

#### DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales, Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal, Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire. Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » : - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles, le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats, les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux), les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ; - les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Madame la maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

## **CONVENTION REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT**

Vu la création de la Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la taxe d'aménagement a été instituée de plein droit au niveau de l'intercommunalité, en lieu et place des communes membres qui la percevaient directement jusqu'à présent.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 novembre 2017, instaurant un taux uniforme de taxe d'aménagement fixé à 5% sur l'ensemble du territoire.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 mars 2021 fixant les modalités de reversement du produit de la taxe d'aménagement aux communes membres : 75% de la taxe sera reversé à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le reversement de 75% à la commune du produit de la taxe d'aménagement tel que défini dans la convention de reversement.
- D'autoriser Madame la maire à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement annexée à la délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Antoine fait part de l'absence de la benne à déchets verts rue des Canadiens. Madame la maire contactera Caen la mer.

Monsieur Villain n'a toujours pas reçu ses bacs. Il a appelé Caen la mer.

Monsieur Hubert fait part d'un défaut d'éclairage des lampadaires rue des pommiers : le secrétariat transmettra une demande d'intervention au Sdec Energie qui gère la maintenance de l'éclairage public.

Madame Tani n'a pas reçu les containers jaunes : les containers jaunes sur Tilly ne sont pas remplacés dans la mesure où ils ont été déjà fournis par le précédent syndicat.

Monsieur Hay a rencontré un problème sur la plateforme du Smitcom pour s'inscrire. Il s'agit d'un problème d'information qui n'a pas été transmis.

Suite au contrôle des bornes incendies, Monsieur Mathon fait part du rapport du Sdis : - 2 bornes sont manquantes, une à Tilly, rue de la chapelle et 1 à Rocquancourt, rue de la république à côté de la piste cyclable. Il faudra prévoir de repeindre certaines bornes. Monsieur Gallon s'en chargera.

Monsieur Mathon donne des nouvelles de Monsieur Boursin qui vit une situation difficile suite aux problèmes de santé de son épouse.

Il a transmis un courrier aux habitants du lotissement des ormes concernant la vitesse excessive dans ce lotissement.

Visio-conférence avec le Sdec concernant les panneaux photovoltaïques. Monsieur Mathon précise que le Sdec peut aider aux projets de pose de panneaux photovoltaïques. Monsieur Maunoury rappelle que le coût de recyclage et d'entretien de ces installations est important.

Madame Vivien demande des volontaires dans le conseil municipal pour le jeu de l'été.

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont modifiés de 16h15 à 18h15, car cela permet aux parents de venir avant l'école.

Madame Sueur fait part d'un problème de stationnement gênant Rue de la Toscane.

Des ados du collège ont créé un éco club : ramasser les déchets sur la commune. Ils viendront faire une présentation de leur projet au conseil municipal.

Point travaux de Monsieur Maunoury : l'aménagement des cimetières est terminé sur Tilly et Hubert-Folie. Il reste à installer le columbarium de Rocquancourt.

La fuite a été détectée à l'école, et la réparation est prévue.

Travail sur le renouvellement des chaudières + travail de rénovation du système : il faudra faire le point par rapport au projet établi il y a 4 ans. La commune peut bénéficier du « Coup de pouce de l'Etat ».

Les cérémonies du 8 mai pourront avoir lieu selon le contexte sanitaire.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 18 mai 2021, et la réunion des adjoints le 10 mai.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.